

## L'EAU, une priorité vitale !

### Propositions pour une politique municipale et métropolitaine de l'eau

*L'eau est un élément essentiel à la vie, celle des êtres humains comme de tout le vivant. Chaque être humain doit ainsi pouvoir disposer de l'eau nécessaire à une vie digne et en bonne santé.*



*Aujourd'hui la qualité de l'eau et ses cycles sont fortement impactés par les activités humaines. Sa disponibilité même est menacée avec l'accentuation du changement climatique.*

*L'urbanisation galopante de notre territoire et l'artificialisation intensive des sols ont un impact important sur le dérèglement des cycles de l'eau.*

*Au regard de ces questions, la responsabilité politique des prochaines équipes municipales et métropolitaines est forte.*

*Il est possible et urgent d'agir à l'échelle d'une métropole comme la nôtre et ceci ne peut se faire de manière efficace sans se préoccuper de ce qui se passe en amont et en aval de notre*

territoire. Il n'est qu'à penser aux pollutions ou aux inondations.

Nous savons qu'il n'est plus envisageable aujourd'hui de considérer l'eau comme un simple produit de consommation.

Nous ne pouvons plus également regarder l'eau de pluie comme un danger dont il faut se protéger en accélérant au maximum son passage dans la ville dans une logique de « tout tuyaux ». Il faut lui permettre de reprendre sa place, de redonner vie aux sols, de jouer son rôle régulateur du climat. Et parce qu'elle est un commun essentiel, nous ne pouvons plus confier la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à des entreprises privées essentiellement guidées par le profit.

Il est enfin, et peut-être avant tout, indispensable de permettre une appropriation collective de ces enjeux, et d'instaurer une véritable « démocratie de l'eau ».

**A l'approche des prochaines échéances municipales et métropolitaines, Eau Secours 31 propose de repenser la place de l'eau dans la ville et de refonder la politique publique la concernant.**

## A - Reprendre la main sur la gestion de l'eau : une urgence démocratique, sociale et écologique

L'eau est un « commun » dont la gestion ne peut être guidée par la recherche du profit. *"Il est nécessaire, et il est temps, que l'eau puisse faire l'objet d'un large débat de société en mesure de poser les enjeux de demain et d'associer le public à la formulation des solutions à mettre en place dès à présent".* ( Commission Nationale du Débat Public (CNDP) note d'éclairage, 2022 ) L'appropriation des enjeux liés à la gestion de l'eau par les habitants est essentielle. **Il faut développer une véritable démocratie de l'eau.**

### A.1 Associer les citoyen.nes et les usager.ères des 37 communes de la métropole

**Prop.1 - Créer une école de l'Eau** en direction des publics jeunes (scolaires) et des moins jeunes (conférences), pour permettre la construction progressive d'une véritable culture commune et d'un autre rapport à l'eau.

**Prop.2 - Créer un budget participatif** pour favoriser les initiatives citoyennes autour de l'eau dans chacune des communes

**Prop.3 - Mettre en place une "assemblée citoyenne" ou "assemblée des usagers de l'eau"**, à participation ouverte à tous sur la base du volontariat, qui sera associée à la définition des politiques publiques relatives à l'eau. Elle suivra la gestion de l'eau, de

l'assainissement et les eaux pluviales et mettra en place des cycles de conventions permettant débat, réflexion, propositions autour des enjeux stratégiques de l'eau et des besoins du territoire. Cette assemblée pourra désigner ses représentants dans les instances telles que le "comité métropolitain de l'eau" et, le moment venu, ses représentant.es dans le Conseil d'Administration de la future Régie publique de l'eau. Des initiatives pourront également être prises spécifiquement à l'échelle locale sous la responsabilité des municipalités.

## **A.2 Objectif gestion 100% publique**

### **Prop.4 - Engager le passage en Régie publique de l'eau**

Les contrats signés en 2020, déléguant pour douze ans la gestion de l'eau et de l'assainissement à Véolia et Suez, viendront à échéance en 2032. C'est donc pendant le prochain mandat métropolitain que se décidera de passer en régie publique ou de relancer une nouvelle DSP.

Nous militons pour le retour à une gestion 100% publique de l'eau potable, de l'assainissement ainsi que celle des eaux pluviales. Cela implique la création d'**une régie publique, à personnalité morale et autonomie financière. Cette création doit être précédée d'un véritable débat public,** associant le maximum de citoyen.nes afin de déterminer les enjeux et objectifs prioritaires à atteindre.

### **A.3 Mieux investir les instances liées à l'eau et aux différents arbitrages la concernant,** notamment les Commissions Locales de l'Eau (CLE) de SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Les élus de la Métropole ont un rôle important à jouer dans ces lieux de gouvernance de l'eau.

## **B - Préserver l'eau, en quantité comme en qualité : une nécessité vitale**

### **B.1 - Éviter les pollutions "à leur source" : Mieux protéger les Aires d'Alimentation de Captages**

*Sous prétexte que les usagers de la Métropole paient des redevances à l'Agence*

*Adour-Garonne qui servent à promouvoir des programmes sur tout le bassin, la Métropole a ignoré toutes ces dernières années délibérément tout ce qui se passe en amont comme en aval. Les entreprises délégataires Véolia et Suez, quant à elles, ont plus d'intérêts à proposer des solutions techniques pour traiter l'eau que de prévenir les pollutions. Nous sommes persuadés que les meilleures eaux brutes à traiter sont celles qui sont le moins polluées.*

*Agir sur ce qui se passe en amont, c'est cette nécessité qu'ont bien comprise plusieurs régies publiques en proposant avec succès des conventions avec des agriculteurs pour réduire drastiquement l'utilisation de pesticides : cf. Paris, Besançon., Rennes...*

**La bonne échelle pour l'eau est celle du bassin versant : la concertation avec les autres échelons territoriaux est indispensable.** Cela nécessite une réelle et forte implication des élu.es de la Métropole dans les instances de gouvernance de l'eau.

**Prop.5 - Développer les collaborations territoriales à travers des contrats de rivière sur les aires d'alimentation de captages.** Proposer des accords avec les communes pour réduire les intrants agricoles, les rejets industriels et restaurer les zones humides. **Soutenir la proposition de sanctuarisation des nappes profondes portée par d'autres collectivités territoriales.**

**Prop.6 - Mettre en place des conventions avec les agriculteurs/agricultrices et leurs représentants professionnels, visant à réduire drastiquement l'utilisation des pesticides et développer des pratiques d'agro écologie (MAEC), en coordination avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'ARS, les collectivités locales...**

**Prop.7 - Soutenir publiquement et participer à toutes les initiatives qui demandent l'interdiction de la production des PFAS.**

Suivre notamment l'initiative du consortium de 5 pays européens (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède et Norvège) concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de PFAS dans le cadre du règlement REACH.

**Prop.8 - Porter un intérêt particulier à la problématique des gravières notamment sur la Vallée de l'Ariège.**

La responsabilité de la Métropole est engagée de fait dans la surexploitation, le recours massif aux granulats extraits dans la nappe alluviale de l'Ariège, et l'enfouissement des déchets du BTP issus de chantiers métropolitains. En retour elle en subit les conséquences au niveau de la qualité de l'eau. Recourir à des pratiques plus sobres et aux circuits de recyclage, à l'économie circulaire.

**B.2 - Assurer "in fine" la qualité de l'eau potable produite, et celle de l'eau restituée à la nature**

*La qualité de l'eau distribuée sur la Métropole est certes conforme aux normes en vigueur mais celles-ci ignorent de nombreuses molécules toxiques pour la santé, et sont parfois peu exigeantes en termes de seuils. Elles ignorent*

*également les potentiels effets cocktails de ces molécules de plus en plus nombreuses et diverses, même à faibles doses.*

**Prop.9 - Prendre en charge le traitement le plus complet possible des PFAS dont TFA en sus des polluants mieux connus (pesticides, nitrates, métaux lourds...)** dans les usines de production et les usines d'assainissement.

Car ces polluants sont parmi les plus inquiétants en raison de leur durabilité et de leurs impacts sur la santé. Prendre en compte en temps réel les évolutions des connaissances dans ce domaine.

**Prop.10 - S'appuyer sur l'expertise de structures indépendantes**

telles que Générations Futures ou l'UFC Que Choisir, pour leurs travaux d'analyses concernant les molécules toxiques, les microplastiques et autres pollutions, en complément des organismes officiels d'analyse (ARS, ANSES...) qui subissent souvent les pressions des lobbys.

Et cultiver les liens avec les Laboratoires de recherche toulousains. Il y a beaucoup de chercheurs dans ce domaine de l'eau -qualitatif, quantitatif et traitement- à Toulouse.

**(voir Prop.7)** Soutenir publiquement et participer à toutes les initiatives qui demandent l'interdiction de la production des PFAS, et d'utilisation des pesticides sur les aires d'alimentation de captages.

## **B.3 - Éviter les pollutions "à leur source". Combattre les pollutions urbaines**

### **Prop.11 - Mettre en place un Plan "Zéro Polluant" pour les entreprises :**

**11.1 - Mieux cartographier et contrôler les sites industriels et artisanaux** pour identifier les sources de pollution (métaux lourds, solvants, etc.). S'appuyer sur le cadre juridique des ICPE.

**11.2 - Informer et accompagner techniquement les PME/TPE** afin de substituer les produits toxiques (notamment garages, coiffeurs, menuiserie, peintres en bâtiment...)

**11.3 - Appliquer des pénalités sur les rejets résiduels** (principe pollueur-payeur), avec réinvestissement des fonds dans des stations d'épuration plus performantes.

**11.4 - Renforcer le travail avec les hôpitaux** pour améliorer la qualité de leurs rejets parmi les plus impactants et mettre en place des protocoles liés aux pollutions générées par le développement de l'hospitalisation à domicile.

**Prop.12 - Mieux réglementer et contrôler tous les chantiers\* à risques de pollution de l'eau et filtrer les eaux de voirie** avant rejet dans les milieux naturels : filtres à macrophytes, pose de filets sur les exutoires, pour retenir les macro-déchets...

\*exemples : BTP, métro, aménagements, travaux de voirie...

## **B.4 - Limiter les consommations**

*La raréfaction de l'eau disponible et accessible sur notre territoire, liée aux perturbations des cycles de l'eau et au*

*dérèglement climatique, nous oblige à mieux comprendre et engager une réduction globale de nos consommations.*

Entre l'eau domestique indispensable à la vie, les usages liés aux équipements publics, ceux liés aux industries et à l'agriculture, tous les usages de l'eau n'ont pas la même "valeur sociale", ni le même impact en termes de consommation. La métropole doit se doter d'un plan de réduction des consommations, modulé selon les usages.

**Prop.13 - Mettre en place une tarification progressive éco-solidaire** (cf plus bas) permettant notamment de pointer les grosses consommations et d'inciter à leur régulation.

**(voir prop.2)** Former informer sur les problématiques actuelles liées à l'eau

La Métropole assurera une importante mission éducative notamment auprès des enfants et des jeunes en lien avec les écoles pour favoriser une meilleure compréhension des cycles de l'eau (cf proposition de création d'une école de l'eau).

**Prop.14 - Équiper tous les bâtiments publics en systèmes hydro-économes** (crèches, écoles, équipements sportifs, culturels, ERP...) ; action mesurable lors d'un audit à mi-mandat par exemple.

**Prop.15 - Systématiser les dispositifs de récupération d'eaux de pluies** à destination de l'arrosage des pelouses, par exemple dans les parcs, écoles... mais également pour les particuliers qui en font la demande.

## **B.5 - Préserver et recréer des sols vivants et végétalisés...**

(voir partie D) parce qu' ils ont un rôle essentiel pour restaurer « les petits cycles terrestres de l'eau », en favorisant l'évapotranspiration de la végétation, la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

## **C - Payer l'eau au juste prix**

### **C.1 - Connaître la vérité des prix**

*La comparaison non équitable entre Régie et DSP menée en 2018 a permis à Veolia et Suez de proposer des tarifs artificiellement bas, reposant notamment sur une estimation d'accroissement de la consommation irréaliste de 1% par an, ce qui a été dénoncé par la Chambre Régionale des Comptes.*

*Ce faisant, des déficits très importants des comptes d'exploitation étaient inévitables. Ils se montent en cumulés de 2020 à 2022 à 8,5 millions d'euros pour SETOM (Véolia) 27 millions d'euros pour ASTEO (Suez). Attention, même s'il est normal qu'en début d'exploitation, les délégataires soient en déficit lié aux investissements de début de contrat, nous rappelons que nous avons qualifié, lors de la signature du contrat, les offres de Veolia et Suez « d'insincères».*

*Nous ne nous inquiétons pas vraiment pour la santé de ASTEO et SETOM, car les maisons mères ont la capacité d'absorber ces déficits. Mais nous savons aussi qu'ils font et feront tout pour chercher à limiter ces déficits à travers avenants et révisions quadriennales des contrats.*

*Ces ajustements sont souvent invisibles pour l'utilisateur car des compensations se font en prenant sur la part métropolitaine du prix de l'eau, amputant d'autant la capacité du service de l'eau de tenir ses propres objectifs de service.*

Cette situation n'est pas saine. Dès maintenant il convient donc de connaître avec précision l'impact des contrats eau et assainissement sur les comptes des groupes Véolia et Suez (sociétés dédiées, filiales prestataires, refacturation des frais de sièges...)

### **Prop.16 - Lancer dès le début du mandat un audit indépendant et public des comptes à l'échelle des groupes Suez et Véolia**

## **C.2 - Adopter une tarification progressive, écologique et solidaire**

*La tarification saisonnière mise en place en 2024 est une fausse bonne idée. Son impact écologique n'est pas avéré et elle est injuste socialement (voir notre plaquette "Goutte doc" sur le sujet).* Nous mettons en avant une proposition alternative de tarification progressive avec les premiers m<sup>3</sup> gratuits, plus favorable aux usagers individuels, surtout les moins aisés, et qui permettra d'impulser des économies d'eau, particulièrement pour les gros consommateurs (industries...).

### **Prop.17 - Mettre en place dès à présent une tarification éco-solidaire de l'eau basée sur :**

- La **gratuité des 20 premiers m<sup>3</sup>** par an et par foyer pour les usagers domestiques
- L'instauration d'**une tarification progressive par tranches**, au delà de ces premiers 20m<sup>3</sup>
- Des **mesures sociales complémentaires** pour les familles nombreuses
- Une **tarification spécifique progressive** par tranches pour les administrations, les services publics, d'une part, les entreprises et commerces d'autre part

- L'accompagnement des syndics/bailleurs sur les logements collectifs en l'absence de compteurs individuels

**Prop.18 - Favoriser la mise en place des compteurs individuels dans l'habitat collectif** par des aides financières notamment auprès des HLM et par des partenariats techniques entre syndics et Eau de Toulouse. Ceci afin de permettre à chacun.e de bénéficier de ces tarifs adaptés et de maîtriser sa consommation d'eau.

## **D - Préserver une ville et une métropole vivables face au changement climatique, protéger au mieux les populations des canicules et des inondations...**

### **D.1 - Rendre la ville perméable : infiltrer, ralentir, stocker en sortant du "tout tuyaux"**

*La gestion actuelle de l'eau par Toulouse Métropole repose sur des pratiques anciennes qui perturbent profondément les cycles naturels de l'eau :*

*L'imperméabilisation massive des sols (bétonisation, artificialisation) et l'évacuation systématique des eaux pluviales par des réseaux de tuyaux privent les sols de leur capacité à absorber, filtrer et restituer naturellement l'eau. Résultat : ruissellements accrus, érosion, et appauvrissement des nappes phréatiques.*

*La protection contre les inondations, conçue selon la même logique, privilégie les infrastructures lourdes (canaux,*

*bassins de rétention) plutôt que des solutions fondées sur la nature (zones humides, sols perméables, végétalisation). Ces choix accentuent les risques en aval et aggravent les sécheresses en période estivale.*

*Un phénomène en cascade aux conséquences multiples. En accélérant l'écoulement des eaux plutôt qu'en favorisant leur infiltration, la Métropole contribue à :*

*- Dégrader la qualité des cours d'eau (rejets concentrés de polluants, érosion des berges).*

*- Affaiblir la résilience des écosystèmes face aux épisodes de sécheresse ou de crues.*

*- Augmenter les coûts de traitement et de gestion des eaux usées, sans résoudre les causes structurelles du problème.*

Il est temps de passer d'une logique de "tout tuyaux" à une gestion intégrée et écologique. La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont des avantages inestimables : elles permettent de favoriser les cycles de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire les îlots de chaleur... tout en améliorant le cadre de vie.

Ces solutions jouent à différentes échelles, de la rue à la ville en passant par le quartier. Elles participent pleinement aux réponses indispensables de la métropole face au changement climatique.

## **Prop.19 - Désimperméabiliser et renaturer les sols. Gérer les eaux pluviales à la parcelle**

**19.1 - Développer un programme ambitieux de désimperméabilisation des sols**, visant plusieurs centaines d'hectares au lieu des 4 ou 5 ha annuels actuels) Remplacer le bitume par des revêtements poreux (enrobés

drainants, pavés alvéolés) pour les parkings, trottoirs et cours d'école. Développer les dispositifs d'infiltration type tranchées de Stockholm.

**19.2 - Faire de la gestion des eaux de pluie à la parcelle la norme.** Maîtriser le PLUIH pour moins bétonner. 100 % des nouveaux projets urbains doivent intégrer des sols perméables.

**19.3 - Développer la déconnexion de certaines zones imperméabilisées du réseau pluvial,** en développant au maximum les noues, tranchées, puits, d'infiltration des eaux (voir la Cartoucherie et l'exemple de Portet sur Garonne). Développer des jardins de pluie (dépressions végétalisées) pour capter les eaux pluviales.

**19.4 - Remplacer certains caniveaux par des rigoles plantées,** le long des rues pour filtrer et infiltrer l'eau. Exemple : À Berlin, les "rigoles vertes" réduisent de 30 % les ruissellements.

**19.5 - Créer des mares et étangs urbains** dans les parcs pour stocker l'eau temporairement et favoriser la biodiversité.

**19.6 - Développer les Solutions fondées sur les plantes pour l'assainissement** là où c'est possible: lagunage, phyto-épuration... voir exemple au Pays basque espagnol à Vitoria-Gasteiz

## **Prop.20 - Sensibiliser et former l'ensemble de la population à la notion de ville perméable**

**20.1 - À travers des Ateliers "Ville Perméable",** former les habitant.es à désimpermeabiliser leurs jardins (remplacement du béton par des plantes, création de mares, infiltration des eaux de pluie...).

**20.2 - (voir prop.2 École de l'eau)**

**20.3** - Mettre en place une **signalétique pédagogique** expliquant le rôle des zones humides ou des jardins de pluie (ex : "Cette mare retient 10 000 l. d'eau lors des orages").

## **D.2 - Répondre autrement au risque d'inondations**

*On ne peut se contenter de rehausser ou renforcer les digues.*

Il faut **développer d'autres solutions** pour permettre à l'eau de retrouver toute sa place dans sa traversée de la ville.

Il est possible sur le territoire de la métropole de restaurer les zones humides, re-méandrer les cours d'eau, redonner de la place aux zones d'expansion de crues, favoriser l'infiltration de l'eau... Cela implique de travailler également en amont avec les organismes et les collectivités concernés (voir par exemple le Programme Sponge Works sur la Vallée de la Lèze).

**Prop.21 - Actualiser et rendre publique la cartographie des zones humides sur le territoire métropolitain. Les restaurer quand nécessaire.**

**Prop.22 - Rendre publique la cartographie de l'ensemble des cours d'eau de la métropole, y compris ceux qui sont actuellement canalisés,** travailler à leur meilleure intégration dans la ville, leur redonner leur rôle.

**Prop.23 - Multiplier les bassins de rétention en particulier sous les terrains de grand jeu.**

### **D.3 - Accélérer le verdissement de la ville, et ainsi permettre de mieux retenir l'eau dans les sols, lui permettre de mieux s'infiltrer et circuler, de développer des îlots de fraîcheur.**

Créer des "îlots de fraîcheur perméables", végétaliser les cours d'immeubles et les espaces publics, planter des arbres et des haies en pleine terre (pas en bac) pour favoriser l'infiltration... Sur ce sujet les propositions sont nombreuses et portées par des associations peut être plus qualifiées que nous, mais nous savons que l'objectif de verdissement de la ville est indissociable des objectifs précédents pour restaurer « les petits cycles terrestres de l'eau », en favorisant l'évapotranspiration de la végétation et la lutte contre les îlots de chaleur.

Les sols vivants sont inséparables de la végétation. Celle-ci doit être présente partout où on peut. Elle concourt, par l'évapotranspiration des arbres, à réduire la température. La surface de canopée est essentielle. À cet égard, la préservation des grands arbres, anciens, est primordiale, leur canopée est souvent équivalente à celle d'une dizaine, voire plus, d'arbres plus jeunes. Un inventaire et une protection de ces arbres doit être réellement mise en place dans la métropole.

## **E - Rééquilibrer les usages de l'eau pour garantir les besoins vitaux, des humains comme de l'ensemble du vivant**

*Si tous les êtres vivants en ont un besoin vital, l'eau est largement utilisée au-delà de cette dimension essentielle dans de nombreuses activités humaines, et particulièrement dans les industries, dans les infrastructures énergétiques, dans l'agriculture, pour les équipements publics comme les hôpitaux ou les écoles...*

A l'heure où le dérèglement climatique introduit la nécessité d'un autre rapport à l'eau - elle peut se raréfier ici ! - il est indispensable de faire évoluer les équilibres dans ces différents usages de l'eau, pour garantir en priorité sa disponibilité pour les besoins vitaux, et prendre en compte les autres usages, en évaluant aussi leur utilité sociale et leurs impacts sur la qualité de cet élément.

### **E.1 - Faire évoluer les pratiques agricoles est nécessaire : la Métropole peut y jouer un rôle.**

*L'eau qui traverse notre métropole est largement utilisée en amont de celle-ci, notamment par l'agriculture. Une partie des pollutions qui la touchent est liée à un type d'agriculture friand d'intrants. Une petite partie des agriculteurs seulement consomment beaucoup d'eau pour l'irrigation.*

La question de l'alimentation et du modèle agricole qui la sous-tend est centrale quand on parle de l'eau. Une métropole comme Toulouse peut mener - avec d'autres -

des actions pour impulser/soutenir des changements vers des pratiques moins gourmandes en eau, moins utilisatrices d'intrants, vers une agriculture respectueuse des sols et du vivant.

### **Prop.24 - Amplifier le développement du maraîchage urbain, soutenir les filières en circuit court et en bio**

Amplifier le soutien aux producteurs bio locaux, notamment par l'utilisation accrue de leurs produits dans les cuisines collectives, par la fourniture de compost, broyats et autres produits issus des espaces verts de la Métropole (sans pesticides)... Aider à l'installation de maraîchers, notamment en préemptant des surfaces pouvant être destinées au maraîchage dans les terrains encore disponibles. Travailler sur ce plan en relation avec l'association Terre de liens. S'appuyer également sur les compétences de restauration collective et alimentaire des municipalités (voir fiche FNE), ainsi que sur les clauses environnementales des marchés publics.

### **E.2 - Assurer le droit humain à l'eau y compris pour les plus précaires**

L'eau doit être disponible dans l'espace public pour celles et ceux qui en ont besoin. Tous les habitants ne sont pas à égalité face à cela : il faut améliorer la disponibilité des piscines dans certains quartiers, implanter de nouvelles fontaines... (cf tarification progressive)

### **Prop.25 - Développer les points d'eau accessibles partout dans l'espace public, et amener l'eau sur les lieux de précarité.**

**LES GOUTTES DOC** sont éditées par l'association Eau Secours 31 qui entend agir pour imposer un réel contrôle sur la gestion et l'utilisation de l'eau, défendre les usagers qui sont rackettés par Veolia, Suez et consort et agir pour le retour en régie directe des services de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole.

L'association se donne pour but :

- > d'informer les usagers et consommateurs en vue de les aider à faire valoir leurs droits individuels et collectifs,

- > de défendre la notion que l'eau, bien vital pour l'humanité, ne saurait devenir une source de profit pour des entreprises privées ou des groupes financiers,

- > d'obtenir en conséquence que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets relève du service public,

- > d'intervenir dans tous les débats publics et études touchant à la gestion des ressources en eau et des déchets, au niveau local, national et mondial, dans une perspective de respect de l'environnement et des personnes,

- > de coordonner ses interventions avec tous les acteurs sociaux agissant sur ces thèmes au travers de réseaux plus larges.

**Pour la transparence, Pour la qualité de l'eau, Pour un prix de l'eau juste et équitable, Pour un service public de l'eau et de l'assainissement, Au bénéfice de la population et sous son contrôle.**



## Retrouvez-nous en ligne



sur le web  
<https://eausecours31.fr>



par mail  
[contact@eausecours31.fr](mailto:contact@eausecours31.fr)



sur facebook  
[facebook.com/eausecours31/](https://facebook.com/eausecours31/)



sur instagram  
[@eau\\_secours31](https://www.instagram.com/eau_secours31)



## Soutenez l'action d'EAU SECOURS 31

Pour nous permettre d'être encore plus présents dans les actions et combats à poursuivre, pensez à faire un don en ligne en scannant le QR Code ci-contre ou par chèque à l'ordre de Eau Secours 31

Eau Secours 31,  
s/c CASC, 10 bis rue du colonel Driant,  
31400 Toulouse



*La cotisation donne droit à une réduction fiscale de 66% (dans la limite de 20% du revenu imposable). Nous vous délivrerons un reçu fiscal pour chaque somme versée à l'association*